

DELIBERATION N°29/2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 29 juin 2023

Ecole de Sharjah – convention avec le groupe éducatif HOLGED

Le conseil d'administration,
Vu le code de l'éducation, et notamment son article L452-4
Vu la délibération n° 17/2019 du 27/06/2019 relative à la convention type
Vu la délibération n°41-202 du 22/11/2022 relative à l'avenant type,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise le directeur général à conclure une convention avec une filiale émirati en cours de constitution du groupe éducatif HOLGED pour la gestion de l'école de Sharjah, selon les dispositions prévues par la convention type actuellement en vigueur.

Nombre de votants : 30

Pour : 18

Contre : 12

Abstention : /

Fait à Paris, le 29 juin 2023

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr